

Programme de Réussite Éducative - Modification des statuts de la Caisse des Écoles

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal de s'engager aux côtés de l'État, dans un Programme de Réussite Éducative (PRE), tel qu'il est prévu dans la loi de cohésion sociale en ses titres 15 et 16.

Force est de constater que malgré les dispositifs existants (contrat de ville, contrat temps libre, contrat local d'accompagnement à la scolarité, contrat éducatif local, réseau d'éducation prioritaire, ...) des situations préoccupantes persistent sur certains quartiers.

Avant de présenter les perspectives possibles d'un PRE à Besançon, il convient de rappeler les axes de la politique éducative de la Ville.

Dans un premier temps, les moyens matériels nécessaires ont été mis à disposition des enseignants pour mieux assurer leur fonction et donner ainsi aux enfants de bonnes conditions d'apprentissage et de travail.

Pour contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage, deux orientations ont été retenues :

- développer les TIC dans les écoles, considérant qu'elles sont d'excellents outils de travail et de recherche documentaire, de réduction de la fracture numérique et d'un rapprochement parents-enfants,
- augmenter les crédits d'acquisition des fournitures scolaires.

Pour rendre l'environnement quotidien plus agréable et plus confortable, un plan de remise en état, de remise aux normes de sécurité, de restructuration et d'embellissement des établissements scolaires a été élaboré et est en cours de réalisation.

De même, le renouvellement complet du mobilier a été programmé et est effectué à un rythme soutenu.

Il a aussi été décidé de développer une véritable politique éducative aux côtés de l'Éducation Nationale et de la communauté éducative.

Des activités sont organisées, pendant la pause méridienne et le soir, notamment dans le cadre du Contrat Éducatif Local et sur des sites retenus au titre du Contrat de Ville, afin d'instaurer un continuum éducatif.

Parallèlement à cela, un effort a été porté sur l'action culturelle et le rapprochement des écoles avec les principales institutions culturelles de la ville.

Les Maisons de Quartier, qu'elles soient municipales ou associatives, ainsi qu'un certain nombre d'autres partenaires associatifs ou institutionnels, ne ménagent pas leurs efforts pour proposer aux enfants un accompagnement à la scolarité, des activités dans le cadre de centres de loisirs le mercredi, pendant les vacances, ... et pour sensibiliser les familles sur l'importance d'une bonne réussite scolaire.

L'école elle-même s'ouvre aux familles et construit autour des projets d'écoles des actions associant concrètement les parents.

Toutefois, face aux difficultés que rencontrent certaines familles, les appuis spécifiques dont elles peuvent bénéficier au titre national et local, de même que tous les dispositifs précités, semblent constituer une réponse trop limitée.

De plus, l'arrivée très importante de populations étrangères fragilise l'équilibre déjà précaire de ces quartiers ; l'intégration scolaire et sociale des enfants reste très difficile et entraîne le plus souvent des situations de rupture.

Il y a lieu en conséquence d'envisager un plan d'action différent, qui mette l'enfant au centre des préoccupations et apporte des réponses appropriées en fonction des situations de chacun de ces enfants.

C'est une lourde tâche, qui ne peut reposer ni sur les seules ressources municipales, ni sur les seules forces de l'Éducation Nationale.

Même si «l'école joue un rôle prépondérant dans la réussite éducative des enfants, elle ne peut pas tout. Une intervention complémentaire éducative, culturelle, sociale, sanitaire est souvent nécessaire, en dehors du temps scolaire, afin d'aider la famille à parfaire la construction de la personnalité de l'enfant» (extrait d'une note de cadrage de la Délégation Interministérielle à la Ville, pour la mise en oeuvre du PRE.)

Le programme de réussite éducative dont l'objectif est d'«accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés», paraît être un bon moyen pour agir en la matière.

«Il a pour objet un soutien personnalisé et un accompagnement adapté à chaque situation familiale, inscrit dans la durée».

Les actions et modes d'intervention qui sont très individualisés, notamment lorsqu'il s'agit des domaines sanitaires et sociaux, concernent des groupes d'enfants très restreints lorsqu'ils portent sur le soutien à la scolarité ou ont un caractère plus collectif lorsqu'ils visent à favoriser l'épanouissement personnel dans l'apprentissage des règles de vie en commun par les pratiques artistiques, culturelles ou sportives» (note de la Délégation Interministérielle à la Ville).

Afin de dégager les pistes prioritaires sur lesquelles pourrait reposer le PRE de Besançon et d'élaborer un document d'intentions destiné à solliciter le concours financier de l'État, un travail d'investigation a été entrepris avec la participation active de l'Inspection Académique (l'identification des enfants se fera en effet au sein de l'école), et avec la collaboration de la CAF et du Conseil Général du Doubs.

La parole des agents municipaux en poste dans les écoles de Planoise (ATSEM, agents d'entretien, agents de service des restaurants scolaires), côtoyant de très près les enfants, a été également recueillie.

Un large consensus s'est dégagé pour retenir les axes suivants :

- agir contre les difficultés et retards scolaires dès la petite enfance en s'appuyant sur la communauté pédagogique et en associant de très près les parents,
- agir sur les comportements déviants, irrespectueux, voire violents des enfants ; les préparer à devenir des adultes citoyens,

- agir en faveur d'une meilleure prévention de la santé des enfants,
- agir sur les difficultés de compréhension des parents.

Sont concernées par ce dispositif :

- ↳ toutes les écoles maternelles et élémentaires de Planoise actuellement regroupées en REP pour la quasi-totalité d'entre elles ; il y a lieu de rappeler que le collège Diderot a été labellisé «Ambition réussite» et qu'une complémentarité sera instaurée entre les projets,
- ↳ les écoles de Montrapon regroupées en Réseau d'Éducation Prioritaire, et celles des Clairs-Soleils, Palente et la Grette qui connaissent des situations relativement préoccupantes et situées en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Ce document d'intentions a été déposé à la DIV en février 2006, assorti d'une demande de subvention à hauteur de 500 000 € ; M. le Préfet a informé M. le Maire par lettre du 20 avril, que l'agrément de la DIV et de la DESCO (Direction de l'Enseignement Scolaire) avait été accordé.

Le dispositif PRE prévoit une organisation claire, avec des responsabilités identifiées, et doit s'appuyer sur une structure de gestion souple ; il est proposé au Conseil Municipal de désigner à cette fin la Caisse des Écoles.

La loi 2005-32 du 18 janvier 2005 prévoit explicitement cette possibilité ; elle précise en effet que «les compétences de la Caisse des Écoles peuvent être étendues à des actions de caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant du premier et du second degré. A cette fin la Caisse des Écoles peut constituer des dispositifs de réussite éducative.»

Il doit également s'appuyer sur une équipe de réussite éducative placée sous la responsabilité d'un coordonnateur, dont la rémunération est prise en charge par la subvention de l'État.

Ce dernier aura pour mission de participer aux côtés de l'Éducation Nationale, au diagnostic préalable à la définition du projet plus concret, de solliciter les intervenants, d'organiser le travail des équipes pluridisciplinaires présentes sur chaque territoire et composées des principaux acteurs du champ éducatif, pédagogique, social, sanitaire et tout autre acteur ressource identifié sur ce territoire, de mettre en cohérence l'ensemble des actions et de rendre compte périodiquement du travail auprès d'un conseil consultatif de réussite éducative.

Ce conseil consultatif, institué au sein de la Caisse des Écoles, est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives au projet de réussite éducative, proposer la répartition des crédits attribués à la Caisse des Écoles et destinés aux dispositifs de réussite éducative, et évaluer les résultats des actions menées.

Les statuts de la Caisse des Écoles seront modifiés pour prendre en compte ce nouveau dispositif.

Une convention sera conclue entre l'État et la Caisse des Écoles, qui précisera les actions retenues par les deux parties ainsi que le montant de la participation financière de l'État.

Il y a urgence à agir ; trop d'enfants vivent des situations difficilement acceptables à Besançon ; c'est la résultante d'un certain nombre de paramètres explicités entre autres dans le rapport sur les besoins sociaux présenté par notre collègue, Mme DUFAY, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 6 avril 2006.

C'est une mission de prévention qui doit débiter dès l'école maternelle, pour donner à ces enfants une égalité de chances et faire en sorte que, comme leurs petits camarades, ils puissent rejoindre normalement le chemin de l'école et réintégrer tout aussi normalement le cursus scolaire.

Il convient d'ajouter que ce PRE sera aussi l'élément moteur du projet éducatif local de la Ville de Besançon.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de s'engager dans un Programme de Réussite Éducative et pour ce d'autoriser les modifications des statuts de la Caisse des Écoles telles que mentionnées dans le présent rapport.

«M. LE MAIRE : C'est quelque chose de tout à fait exceptionnel qui est en train d'être mis en place et je demanderai à la Première Adjointe de dire un petit mot sur ce programme qu'elle a conduit de main de maître.

Mme Françoise FELLMANN : Comme vous l'aviez demandé en début de séance, Monsieur le Maire, je vais essayer de faire court et pertinent. Il nous est donc proposé de nous engager effectivement aux côtés de l'État dans un programme de réussite éducative. C'est un dispositif répondant à la demande du Maire qui à la suite des violences urbaines du mois de novembre avait souhaité que des actions concrètes puissent être mises en place très rapidement afin de prévenir la délinquance. Ce programme a pour objectif d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, c'est-à-dire jusqu'à la fin du collège, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Ce projet a pour objet également un soutien personnalisé inscrit dans la durée et un accompagnement adapté à chaque situation familiale. Ces actions et modes d'intervention se situent notamment dans les domaines sanitaires et sociaux et se dérouleront essentiellement hors du temps scolaire. Les publics ciblés sont donc les enfants en difficulté dans les quartiers de Planoise, Montrapon, Fontaine Ecu, Grette Brulard, Palente et Clairs-Soleils, donc le repérage des enfants sera effectué par les écoles et par les collègues.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle qui sera signée avec l'État, nous nous engageons à recruter un coordonnateur pour ce projet, à développer l'accompagnement à la scolarité ainsi que des activités éducatives, culturelles et sportives. Nous mettrons également en place un accompagnement psycho-éducatif afin de renforcer la relation parents/enfants/école ainsi qu'un dispositif visant à améliorer les conditions d'hygiène et de santé. Je ne suis pas intervenue tout à l'heure au point 15 mais effectivement je pense que dans ce projet et concernant la santé nous aurons des actions à mener auprès des enfants très rapidement dans ce domaine de la santé.

Le montant de la subvention de l'État nous a été notifié il n'y a pas très longtemps. Il sera pour l'année 2006 de 236 500 € versés en une seule fois. Notre demande correspondait à 500 000 €. Dans un premier temps nous aurons 236 500 € mais éventuellement un avenant pourra être passé plus tard, donc une somme complémentaire au titre de l'année 2006, on n'atteindra peut-être pas les 500 000 € mais on aura peut-être plus que les 236 500 €.

Le dispositif du PRE prévoit une organisation claire avec des responsabilités identifiées et doit s'appuyer sur une structure de gestion souple, donc c'est pour cette raison que nous vous proposons cette délibération et de désigner la Caisse des Écoles dont les statuts seront modifiés, conformément aux dispositions de la loi, sur 3 articles.

Je voulais aussi en profiter pour remercier Josette FOREL, Thierry MORTON et Christine SEYS qui ont préparé ce dossier, qui ont vraiment travaillé avec les enseignants. Nous avons obtenu la labellisation il y a quelques semaines et maintenant on est sûr puisqu'on a reçu la convention qui lie le Président de la Caisse des Écoles qui est le Maire avec l'État sur ce projet de réussite éducative.

M. LE MAIRE : Je t'adresse mes remerciements ainsi qu'à Paulette parce qu'elle a eu l'occasion de rencontrer Catherine VAUTRIN et je pense que ça a joué aussi favorablement, donc remerciements au service, à l'Adjointe, à Paulette. N'oublie pas aussi quand tu parles de Palente, me dit Paulette, c'est Palente Orchamps parce que c'est important.

M. Pascal BONNET : Je ne vais pas prolonger le débat vu l'heure avancée mais on s'associe aux remerciements auxquels vous pouvez ajouter des remerciements au Gouvernement parce que la loi de cohésion sociale sur un exemple concret comme celui-là montre qu'on a pu avancer et améliorer l'existant.

M. LE MAIRE : Merci. Madame TETU, remerciements à qui ?

Mme Danièle TETU : Non, simplement pour souligner comme le rapport le dit que le Collège Diderot avec tout le bassin des écoles qui sont autour de lui et qui sont importantes, a été labellisé en mission réussite, qu'il va être doté de moyens supplémentaires, en l'occurrence 5 personnes ressources rattachées au collège, 14 éducateurs qui vont travailler sur les écoles élémentaires et maternelles ainsi que sur le collège et qu'il sera bien sûr important et nécessaire de coordonner tous ces moyens nouveaux qui permettront je pense aux élèves qui sont sur ce bassin d'accéder dans de meilleures conditions à une belle réussite.

M. LE MAIRE : Merci. Madame BRANGET, remerciements au Gouvernement aussi ?

Mme Françoise BRANGET : Pour une fois, vous pourriez peut-être le reconnaître aussi.

M. LE MAIRE : J'allais le faire. Je remercie le Gouvernement pour la première partie, il reste la deuxième partie du versement de la subvention.

Mme Françoise BRANGET : Il faut savoir quand même que sur le Collège Diderot par exemple, il y a 45 nationalités, sur l'Île de France il y a 80 % des jeunes qui sont étrangers, donc il y a quand même une forte volonté de la part du Gouvernement d'aider ces populations en grande difficulté et je crois que ça mérite d'être souligné. L'État est financeur mais finalement les acteurs c'est bien la collectivité et je crois qu'au travers de ces programmes on a quand même compris qu'il fallait sortir aussi des programmes ludiques et occupationnels et qu'il fallait revenir à des savoirs fondamentaux. Les valeurs c'est quand même bien, de temps en temps, de s'en souvenir alors l'intégration sociale et morale c'est aussi une affaire de la collectivité, c'est bien. L'État est prescripteur et financeur pour 375 M€ par an, c'est quand même, on peut le noter, deux fois plus que l'ensemble de la politique de la ville du temps de M. JOSPIN, ça mérite d'être dit aussi puisqu'on parle souvent du désengagement de l'État donc c'est important et on laisse manifestement l'application de ces programmes à l'échelon de proximité, vous avez pu vous en rendre compte là donc ça mérite d'être souligné.

M. LE MAIRE : Oui, ça mérite d'être dit. Cela dit, pour l'instant nous n'avons pas encore l'argent, je pense que les professeurs apprécieront le terme de ticket opérationnel, que les enseignants vont apprécier tout à fait cela.

Mme Françoise FELLMANN : C'est vrai qu'on est ravi d'avoir enfin cette attribution de subvention mais je voulais quand même apporter un petit bémol parce que c'est vrai que dans le cadre du contrat éducatif local, quand je suis arrivée élue à l'éducation, l'aide de l'État était de 40 000 €. Maintenant elle est de 15 000 € par an donc ça a un petit peu baissé et puis au niveau du contrat enfance parce que finalement ça commence depuis tout petit les gamins, le contrat enfance c'est effectivement les 0 - 6 ans, la CAF nous annonce une baisse de 3 % par an dès 2006. Donc c'est vrai que c'est bien qu'on ait cette subvention mais...

M. LE MAIRE : 3 % par an, ça fait combien, tu peux nous dire ?

Mme Françoise FELLMANN : Non je n'ai pas les chiffres en tête.

M. LE MAIRE : Mais ça fait beaucoup d'argent.

Mme Françoise FELLMANN : Mais c'est très bien qu'on ait effectivement ce projet de réussite éducative.

M. Abdel GHEZALI : Je veux simplement préciser à Mme BRANGET qui dit que 80 % des gens sont étrangers, non 80 % des gens sont d'origine étrangère, ce qui n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : Tu as raison de le souligner».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.